

CLASSIC BIKE 2015

Classes:

Cylindrée/ Catégorie	Caractéristiques	Disque/N°	Classe
Vintage Gr1	--> 31/12/1949, voir Spécifications Techniques solo Classic	Rouge/blanc	1
Vintage Gr2	--> 31/12/1949, voir Spécifications Techniques solo Classic	Rouge/blanc	
50cc Gr.1	--> 31/12/1972, voir Spécifications Techniques solo Classic	Rouge/blanc	
50cc Gr.2	--> 31/12/1983, voir Spécifications Techniques solo Classic	Rouge/blanc	
200cc Gr.1	--> 31/12/1972, voir Spécifications Techniques solo Classic	Noir/Blanc	
200cc Gr.2	--> 31/12/1972, voir Spécifications Techniques solo Classic	Noir/Blanc	
250cc Gr.1	--> 31/12/1972, voir Spécifications Techniques solo Classic	Vert/blanc	2
250cc Gr.2	--> 31/12/1972, voir Spécifications Techniques solo Classic	Vert/Blanc	
350cc Gr.1	--> 31/12/1972, voir Spécifications Techniques solo Classic	Bleu/Blanc	3
350cc Gr.2	--> 31/12/1972, voir Spécifications Techniques solo Classic	Bleu/Blanc	
500cc Gr.1	--> 31/12/1972, voir Spécifications Techniques solo Classic	Jaune/Noir	4
500cc Gr.2	--> 31/12/1972, voir Spécifications Techniques solo Classic	Jaune/Noir	
750cc	--> 31/12/1972, voir Spécifications Techniques solo Classic	Blanc/Noir	5
SideCar Gr 1	--> 31/12/1972 Voir Spécifications Techniques Sidecar	Blanc/Noir	6
SideCar Gr 2	--> 31/12/1972 Voir Spécifications Techniques Sidecar	Blanc/Noir	
SideCar GP600	--> 31/12/1950, Voir Spécifications Techniques Sidecar	Blanc/Noir	
SideCar GP500	01/01/1951 --> 31/12/1972, Voir Spécifications Techniques Sidecar	Blanc/Noir	
SideCar Gr 3	--> 31/12/1972 Voir Spécifications Techniques Sidecar	Blanc/Noir	7
SideCar Post Classic	--> 31/12/1982, Voir Spécifications Techniques Sidecar	Blanc/Noir	
Post Classic 2 Tps Gr1	01/01/1973 <--> 31/12/1982, Voir Spécifications Techniques Post Classic	Vert/Blanc 250 cc Bleu/Blanc 350 cc	8
Post Classic 2 Tps Gr2	01/01/1973 <--> 31/12/1982, Voir Spécifications Techniques Post Classic	Vert/Blanc 250 cc Bleu/Blanc 350 cc	
Post Classic 4 Tps Gr1	01/01/1973 <--> 31/12/1982, Voir Spécifications Techniques Post Classic	Jaune/Noir 500 cc Blanc/Noir >500 cc	
Post Classic 4 Tps Gr2	01/01/1973 <--> 31/12/1980, Voir Spécifications Techniques Post Classic	Jaune/Noir 500 cc Blanc/Noir >500 cc	
Post Classic 4 Tps Gr3	01/01/1973 <--> 31/12/1980, Voir Spécifications Techniques Post Classic	Jaune/Noir 500 cc Blanc/Noir >500 cc	
IPC 125 IPC 250	01/01/1983 <--> 31/12/1994, Voir Spécifications Techniques Post Classic	IPC 125 : Noir/Blancs IPC 250 : Vert/Blancs	
CLASSIC EVO	01/01/1983 <--> 31/12/1995, Voir Spécifications Techniques Classic EVO	Jaune/Noir	9

Période des groupes de machines :

La période est déterminée par la partie (partie-cycle, moteur) la plus récente de la machine

Classic : jusqu'au 31/12/1972 (Exception 50Gr2, -> 31/12/1983)

Post Classic : du 01/01/1973 au 31/12/1982 (Exception Post Classic 4 Tps Gr3, -> 31/12/1985)

IPC : du 01/01/1983 au 31/12/1994

Classic EVO : du 01/01/1983 au 31/12/1995 (Exception Monocylindre 4 Tps, -> 31/12/1996)

Parade : jusqu'au 31/12/1982

Sidecar : jusqu'au 31/12/1982

Numéros de course:

L'organisateur de la première épreuve de la saison attribue les numéros de course **en accord avec le service de chronométrage**. Le **service de chronométrage** transmettra les listes des numéros attribués aux prochains organisateurs. Ceux-ci ne pourront attribuer des numéros qu'à des pilotes ne figurant pas sur cette liste.

Championnat de Belgique:

" CLASSIC BIKE " classe 01 (50cc-200c-Vintage)

" CLASSIC BIKE " classe 02 (250cc)

" CLASSIC BIKE " classe 03 (350cc)

" CLASSIC BIKE " classe 04 (500cc)

" CLASSIC BIKE " classe 05 750 cc

" CLASSIC BIKE " classe 06 (side car -750cc)

" CLASSIC BIKE " classe 07 (side car + 750cc) & side car Post Classic

" CLASSIC BIKE " classe 08 (Post Classique 2Tps, Post Classique 4Tps)

" CLASSIC BIKE " classe 09 (IPC 125/ IPC 250 2Tps / **Classic EVO**)

Changements règlement 2015

Règlement sportif

- Art. 01.01 Licence à l'année: supprimer que la licence Classic Bike est également valable pour les autres disciplines
- Art. 01.04 Age minimum requis: 200 Gr 1 & 200 Gr 2: accessible à partir de 15 ans (au lieu de 16 ans)
- Art. 02.01 Classes:
 - o Classe 1: Vintage subdivision en Gr 1 et Gr 2 (suspension différente)
 - o Classe 9: ajouter la catégorie Classic EVO (avec IPC 125/250).
 - o Numéros disques: IPC 125: Fond noir / Chiffres blancs ; IPC 250: Fond vert / Chiffres blancs ; Classic EVO: Fond jaune / Chiffres noirs
- Art. 03.03 Championnat de Belgique: suppression CB endurance (les organisateurs des 3 épreuves d'endurance appliquent une autre répartition des classes)
- Art 04.02 Fiche technique: la fiche technique sera remplacée par un formulaire A4. Casques : ajouter double clôture obligatoire-
- Art. 04.03.1 Equipement conducteurs: ajouter : le passager d'un sidecar devra lui aussi être équipé de chaussures ou bottes en cuir recouvrant totalement la malléole
- Art. 05.03.1.2 certificats: suppression
- Art. 6.01 essais: la participation à au moins une séance d'essai avec un minimum 3 tours parcourus est obligatoire afin de pouvoir participer aux courses
- Art. 6.12: Interruption d'une course – nouveau départ: la grille de départ de la 2ième course sera établie sur base du classement de la première.
- Art. 8 Conduite en course: ajouter que l'organisateur peut décider d'obliger les coureurs qui roule pour la première fois sur le circuit ou qui n'ont plus y roulé depuis longtemps de porter une chasuble. Les modalités devront être prévues dans le règlement particulier.
- Art. 09.04 Briefings: Deux briefings obligatoires doivent être prévus, l'un consacré spécifiquement aux participants à la Parade, l'autre aux coureurs
- Annexe parade art . 7: uniquement les machines jusque 31/12/1982 – suppression la possibilité d'y déroger

Règlement technique

- Simplification, nettoyage et restructuration du texte – nouvelle répartition
- Art. 1 Règles générales – période groupes des machines: ajouter Post Classic 4T gr. 3 31/12/1985 + Classic EVO Monocylindres 4T: 31/12/1996)
- Art. 03.08 couvertures chauffantes pneus: supprimer l'exception IPC
- Art. 3.13.02 : La cylindrée ne peut pas dépasser la cylindrée maximale admise pour la classe
- Art. 03.03: souligner 'autocollant sur le réservoir + ajouter bande en couleur

- Art. 8.1.parades :une combinaison en cuir est obligatoire – casques : intégral monobloc de préférence

Pour rappel :

- Les licenciés annuelles devront être en ordre pour le **lundi midi** avant l'épreuve
- L'utilisation d'un **tapis environnement** est obligatoire. La sanction suivante est prévue: rétrogradation de 3 places du classement des courses. . Un tapis peut être commandé via le bon de commande ajouté à la demande de licence ou peut être téléchargé du site web FMB.

LE REGLEMENT CLASSIC BIKE 2015 COMPLET SERA BIENTOT DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET FMB www.fmb-bmb.be